

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2011

SÉANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2011 - Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 25 août 2011. L'an deux mil onze le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé-le-Ganelon.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. RALLU Philippe – GESLIN Daniel - DUVAL Bernard – MONNIER Pascal – LEBOSSE Jean-Claude - Mme BEUCHER Sylvie - MM. MOUETAUX Patrick - LE CARDINAL Loïc – Mme GAUTUN Lysiane -

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. BOBLET Daniel - POTIER Nicolas - Mmes LEGO Christèle - DESSARTHE Valérie –

ETAIENT ABSENTS : M. BELLANGER Serge – Mme LE MOINE Nelly -

M. BOBLET Daniel a donné pouvoir à M. DUVAL Bernard.

Mme LEGO Christèle a donné pouvoir à Mme GAUTUN Lysiane.

Mme DESSARTHE Valérie a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

• **Désignation du secrétaire de séance** : M. LEBOSSE Jean-Claude est désigné secrétaire de séance.

• **Adoption du compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2011** :

Futur lotissement : Ajout de la remarque formulée par M. Serge BELLANGER concernant le désenclavement de la rue aux Gélines, en ce sens que la création d'une nouvelle voie pourrait être étudiée dans le cadre de l'opération du futur lotissement. A voir sur le terrain lors des études de lotissement.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

• **Adoption de l'ordre du jour** :

20h15 : visite au puits du Rocher, après restauration par le chantier d'insertion (Rendez-vous Place de l'Eglise).

Soumis à délibération

- Lancement d'une consultation pour appel à maîtrise d'œuvre d'étude pour le futur lotissement
- Acquisition partielle de terrains pour agrandir le périmètre foncier de l'atelier municipal
- Assainissement rue et impasse du Logis et rue de l'Escole Corbin :
 - Attribution et notification du marché de travaux
 - Acquisition éventuelle de terrain auprès de M. Bruneau pour l'implantation du poste de refoulement
- Approbation des conventions liant la commune avec :
 - le SDIS pour la mise à disposition de M. Vaillant Hervé
 - M. Serge Baroiller pour le déneigement
 - la Société Sportive Sougèenne représentée par M. Gautun Michel pour la mise à disposition des vestiaires du stade
- Demande de subvention voyage scolaire
- Décision modificative budget annexe Assainissement
- Plan de Communal de Sauvegarde : synthèse et approbation

Non soumis à délibération

- Demande auprès de Sarthe Habitat de constructions de logements de plain pied, sur le futur lotissement, pouvant être attribués à des personnes âgées ou à mobilité réduite
- Administration et gestion du site internet communal : formation par Rezonova pour 3 personnes
- Mise en place d'un dispositif d'appui à l'ingénierie publique (réunion du 12/07/2011)
- Tarif cantine scolaire rentrée de septembre 2011
- Remplacement d'un moteur de cloche à l'église (devis Société Bodet)
- Rapports des Adjointes
- Informations diverses
- Questions diverses

- Retrait de l'ordre du jour :

- Assainissement rue et impasse du Logis et rue de l'Escole Corbin :
 - Attribution et notification du marché de travaux
 - Acquisition éventuelle de terrain auprès de M. Bruneau pour l'implantation du poste de refoulement

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

VISITE PUIITS DU ROCHER : La restauration par le chantier d'insertion de Oiseau le Petit est en cours. Reste à réaliser l'enduit à pierre vue.

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR APPEL A MAITRISE D'ŒUVRE D'ETUDE POUR LE FUTUR LOTISSEMENT :

DELIBERATION N°D20110901-050 (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)

Le délai de recours sur les délibérations relatives à l'acquisition des terrains de MM. Corbin et Guittet, expirera le 08/09/2011.

Sous réserve d'observations de la Préfecture avant la fin de ce délai, le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser d'ores et déjà à lancer la consultation de Maîtrise d'Oeuvre pour les études d'aménagement du futur lotissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à lancer cette consultation.

Un cahier des charges comprenant Acte d'engagement, Cahier des Clauses Administratives Particulières, Cahier des Clauses Techniques Particulières et Règlement de Consultation, sera rédigé en conséquence.

ACQUISITION PARTIELLE DE TERRAINS POUR AGRANDIR LE PERIMETRE FONCIER DE L'ATELIER MUNICIPAL :

DELIBERATION N°D20110901-051 (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)

M. le Maire fait part au Conseil municipal des négociations engagées avec MM. Gaucher et Herson en vue d'acquérir du terrain permettant l'agrandissement du périmètre foncier de l'atelier municipal.

M. Herson propose un prix de vente équivalent au prix de revient d'achat de sa parcelle incluant frais de notaire et honoraires du géomètre, soit 13.55 € / m².

M. Gaucher propose un prix de vente égal au prix de revient de la parcelle de M. Herson, hors frais, soit 10,95 € / m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord de principe pour l'acquisition de ces terrains aux conditions énoncées, et autorise le Maire à effectuer les démarches relatives au bornage nécessaire et à signer tous les documents s'y rapportant.

Les frais divers de géomètre, notaire, clôture, seront à la charge de la commune. De même que les arbres plantés sur le terrain de M. Gaucher seront déplacés par le personnel communal.

ASSAINISSEMENT RUE ET IMPASSE DU LOGIS ET RUE DE L'ESCOLE CORBIN :

La Société DEFILOIR ne s'étant pas présentée au rendez-vous du 25 août 2011, en vue de présenter le rapport d'analyse des offres aux Commissions compétentes, la réunion a dû être annulée.

Une nouvelle date a été fixée au mardi 27 septembre à 16h45.

APPROBATION DES CONVENTIONS LIANT LA COMMUNE :

- AVEC LE SDIS :

DELIBERATION N°D20110901-052 (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)

Le projet de convention ayant pour objet d'organiser la disponibilité opérationnelle et la disponibilité pour formation de M. Vaillant Hervé, agent communal, sapeur pompier volontaire, est présenté au Conseil municipal.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide d'organiser cette disponibilité comme suit :

- concernant le volet « Opérationnel », une autorisation d'absence maximum et forfaitaire est accordée pour 10 heures par mois sans report, avec maintien de salaire et sans subrogation (M. Vaillant continuera à percevoir ses vacances).

- pour ce qui est de l'aspect « Formation », la durée de disponibilité pour formation est fixée à 5 jours ouvrés par année civile avec maintien de salaire et subrogation (les vacances seront perçues par la commune).
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

Le Maire souligne que l'emploi d'un agent ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire ouvre droit théoriquement, à un abattement de 10 % sur la prime d'assurance incendie de la collectivité.

Contact a été pris avec les Assurances Groupama concernant ce point. Réponse à venir.

Il est également spécifié qu'un bilan sera dressé dans un an afin de voir si ce crédit d'heures convient et s'il convient de le diminuer, de l'augmenter, voire de l'annualiser. Il est également précisé que les absences seront consignées dans le cahier hebdomadaire de travail de l'agent, que le Maire valide chaque semaine.

- AVEC M. SERGE BAROILLER POUR LE DENEIGEMENT :

DELIBERATION N°D20110901-053 (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)

M. le Maire fait part au Conseil municipal du projet de convention validé par M. Baroiller concernant sa prestation de déneigement. M. BAROILLER est considéré comme un collaborateur occasionnel de service public, il bénéficiera à ce titre de l'Assurance de la commune contre les accidents de travail et d'un dédommagement calculé selon le barème suivant : 10 € / heure de travail et 20 € / heure pour le gazolet l'amortissement. La lame de déneigement, propriété de la commune, sera hébergée chez l'exploitant. Un plan de déneigement sera annexé à la convention.

Sous réserve de confirmation écrite des Assurances Groupama pour la couverture au titre des accidents de travail de collaborateur occasionnel, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

- AVEC LA SOCIETE SPORTIVE SOUGENNE POUR LA MISE A DISPOSITION DES VESTIAIRES DU STADE :

DELIBERATION N°D20110901-054 (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)

Le projet de convention établi dans le but de régler les conditions de mise à disposition des vestiaires, des terrains de football et locaux afférents, propriétés communales, à la Société Sportive Sougèenne, est présenté au Conseil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

DEMANDE DE SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE :

DELIBERATION N°D20110901-055 (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une participation de 41 € dans le cadre de la participation de l'élève Léa PIMENTA, à un séjour pédagogique en Espagne, organisé par le Lycée Paul Scarron de Sillé le Guillaume, du 12 au 19 octobre 2011.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :

DELIBERATION N°D20110901-056 (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)

Le transfert des écritures passées au chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) vers le chapitre 23 (Immobilisations en cours), concernant les dépenses relatives à l'extension du réseau d'assainissement rue du Logis, payées sur l'article 203 (frais d'étude, honoraires) pour un montant de 1621,03 €, nécessite une décision modificative budgétaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve en conséquence la décision modificative budgétaire suivante du budget annexe Assainissement (DM1) :

Opérations d'ordre :

Dépenses investissement

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Article 2315 – Immobilisation corporelles en cours : + 1622

Recettes investissement

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales

Articles 203 – Frais d'étude : + 1622

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE / SYNTHESE ET APPROBATION :

DELIBERATION N°D20110901-057 (Présents : 09 – Votants : 12 – Pour : 12)

M. Pascal MONNIER présente aux Membres du Conseil municipal, la synthèse du document établi par la commission constituée à cet effet, ainsi que le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il est établi.

Un arrêté du Maire sera pris en conséquence.

M. MONNIER, responsable de ce dossier, est remercié pour la réalisation de ce travail fastidieux.

DEMANDE AUPRES DE SARTHE HABITAT DE CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS DE PLAIN PIED, SUR LE FUTUR LOTISSEMENT, POUVANT ETRE ATTRIBUES A DES PERSONNES AGEES OU A MOBILITE REDUITE :

Conformément aux propositions faites par le nouveau maire élu le 27/05/2011, le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le principe de construction de logements sociaux adaptés aux personnes âgées ou handicapées, par Sarthe Habitat, sur le futur lotissement. Une opération similaire a été menée par la Commune de la Fresnaye sur Chedouet, qui a accepté la visite d'un logement à laquelle ont participé MM. RALLU, DUVAL et BOBLET, en date du 26 août.

L'opération consiste à mettre du terrain viabilisé à disposition de Sarthe Habitat qui finance la totalité de la construction. Les frais de VRD (Voirie et réseaux divers) sont pris en charge par la commune avec une participation de l'OPH à déterminer. Pour l'exemple de la Fresnaye, 4 logements de type 3 ont été construits sur 1811 m² de terrain, et la participation de Sarthe Habitat sur les VRD s'est élevée à 3000 € par logement.

Par ailleurs, ces logements financés en PLUS (Prêt locatif à usage social) et en PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) ouvrent droit à l'APL pour les locataires éligibles, l'accès étant néanmoins soumis à conditions de ressources.

Le Conseil municipal, considérant que ce projet est en concordance avec tous les services présents sur le territoire communal, situés par ailleurs pour la plupart, à proximité du futur lotissement, vote favorablement le principe de constructions de ces logements, et charge le Maire d'entamer les démarches auprès de Sarthe Habitat.

Une mention de ce projet devra figurer dans le Règlement de consultation pour la Maîtrise d'œuvre, et dans le Règlement du lotissement.

ADMINISTRATION ET GESTION DU SITE INTERNET COMMUNAL : FORMATION PAR REZONOVA POUR 3 PERSONNES :

Le devis de l'agence Rezonova pour 3 heures de formation pour 3 personnes et une mise à jour, s'élève à 550,16 € TTC. Le Conseil municipal accepte cette proposition.

Participeront à cette formation M. MONNIER, Adjoint en charge de la Communication et de la Culture, Mme GRASSET, et Mme PIMENTA à titre de perfectionnement.

MISE EN PACE D'UN DISPOSITIF D'APPUI A L'INGENIERIE PUBLIQUE :

M. MONNIER fait part du Compte Rendu de réunion avec le Conseil Général en date du 12 juillet 2011.

L'aide technique de l'Etat représentée notamment par l'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'Aménagement du Territoire) sera à terme supprimée. Afin de pallier aux difficultés techniques rencontrées par les collectivités dans les domaines de la Voirie, des Marchés Publics (élaboration de cahiers des charges), de l'Urbanisme et de l'Assainissement, une réflexion est menée en vue de mettre en place un dispositif d'appui à l'ingénierie publique. La création d'un établissement public, sur principe d'adhésion des Communes, serait une solution possible. Le Maire indique que cette disposition du Conseil général est très intéressante et qu'il faudra examiner les conditions de sa mise en place le moment venu.

TARIF CANTINE SCOLAIRE RENTREE DE SEPTEMBRE 2011 :

Le tarif du repas sera porté à 2,98 € pour l'année scolaire 2011/2012, soit une augmentation de 2,8 %.

L'Assemblée Générale de l'Association de la Cantine se tiendra le vendredi 30 septembre 2011 à 20h30 à la Cantine Scolaire.

REPLACEMENT D'UN MOTEUR DE CLOCHES A L'EGLISE :

Le moteur de volée de la cloche 2 (Angelus) hors service, doit être remplacé. Le devis de la Société Bodet pour cette intervention s'élève à 1516,53 € TTC. Le Conseil décide de passer commande.

RAPPORT DES ADJOINTS :

Commission « bâtiments communaux - cimetière » - M. DUVAL :

✓ Eglise : La fenêtre de la sacristie a été remplacée. Les travaux sur le faîtage, commandés à l'entreprise Breton, seront effectués en octobre. M. RALLU signale qu'il faut envisager de repeindre les portes de l'église, ainsi que la réparation et peinture de la porte de la chapelle Moulard dans le cimetière.

✓ Ecole : Suite à la visite de la commission en date du 7 juillet, divers petits travaux ont été effectués dont la pose de tablettes et de liège sur les murs de la classe de CM1. Envisager la pose de rideaux occultant à la Garderie et le remplacement des rideaux de la classe Maternelle.

La pose de grilles de sécurité avec portillon sécurisant l'escalier accédant au logement du médecin est en cours. Le bac à sable sera enlevé pendant la phase de dessouchage des arbres de la rue des Tilleuls.

Concernant la remise en état du jeu, une demande a été adressée au fabricant afin de se procurer des pièces de rechange.

✓ Cantine : d'importantes fuites occasionnant des tâches sur le plafond, ont été constatées après les fortes pluies du mois d'août. Il est en conséquence décidé de procéder à la réfection de la toiture d'ici la fin de l'année 2011. Le Maire est d'ores et déjà chargé de consulter des entreprises. Un ordre de prix de 15000 € a été communiqué par l'entreprise BRETON.

Des devis doivent également être demandés pour le remplacement des portes qui interviendra en 2012.

✓ Maison médicale : démarrage du chantier prévu le mercredi 7 septembre. Les gravats seront déposés chez M. LEMARIE et M. LEGO.

✓ Vestiaires stade : relancer l'Architecte, M. Cailloux, pour constater les problèmes de fissure du placo.

✓ Logement de la Poste : le terrain n'est pas entretenu et problème d'insectes qui pénètrent par les ouïes d'ouverture des menuiseries.

Commission « environnement – cadre de vie » - M. GESLIN :

✓ Collecteurs de bouchons ANAIS : 3 collecteurs ont été installés à la salle polyvalente, à l'école (garderie) et à Intermarché.

✓ Visite lagune : un stagiaire de l'entreprise VOISIN s'est rendu à la lagune en vue de rédiger un rapport sur le comportement de la faune et de la flore dans ce milieu.

✓ Rats d'égouts : la prestation de la société GDS 61 s'avérant inefficace à certains endroits, un courrier va lui être adressé afin de l'informer de cette situation et de remédier à cet état de fait.

Sécurité Incendie et Electrique - M. MONNIER :

✓ Eclairage de secours Salle polyvalente : le matériel en place étant trop ancien, les pièces ne sont plus stockées et n'existent plus. Il convient en conséquence de procéder au remplacement de la source centrale. Le coût supplémentaire chiffré par l'entreprise Desdoits s'élève à 2144 € TTC.

✓ Un contrat de maintenance « sécurité incendie » doit être établi pour tous les bâtiments communaux. L'entreprise Desdoits va être consultée.

Informations diverses :

▪ **Rentrée scolaire** : A priori 5 inscriptions supplémentaires au cours de l'été, ce qui porte l'effectif sous réserve de comptage à la rentrée, à 194 élèves.

- **Voirie abribus Bourg** : Contact a été pris avec l'entreprise MORIN afin de solutionner le problème d'affaissement de voirie devant l'abribus. Ces altérations se produisant tant sur le domaine de la voirie communale traité en béton désactivé que sur le domaine de la voirie départementale, la réalisation d'une semelle d'un seul tenant semble pertinente. Un courrier sera adressé à l'ATD de Beaumont, en ce sens, précisant que ces travaux doivent être réalisés avant le regravillonnage prévu à partir de la semaine 37. Le trottoir sera refait en béton désactivé.
- **Problème écoulement eaux pluviales M. IVON Joël « rue des Tilleuls »** : Commande a été passée à la SAUR pour le passage d'une caméra dans le réseau. Coût 1106,30 € TTC.
- **SAGE** : Prochaine réunion du bureau de la CLE le lundi 19/09/2011 à 12h30 à Arçonnay et le lundi 26 septembre de 9h30 à 17h00 au Mans. Réunion inter-commissions le lundi 19/09/2011 de 14h00 à 17h00 à Arçonnay. M. DUVAL indique qu'il ne pourra pas y participer.
- **Balayeuse** : livraison prévue en septembre.
- **Installation d'un charpentier** : Le Maire fait part de l'installation de M. MONGONDRY, charpentier couvreur, dans l'ancien atelier Blossier Rue des Tisserands, à compter du 1^{er} septembre 2011. Ce dernier a demandé la pose d'un miroir dans sa propriété afin d'améliorer la visibilité à la sortie de son atelier sur la voie départementale. A l'étude.
- **Tampons assainissement** : 19 tampons situés sur la RD112 ont été remplacés et remis à niveau avant les travaux de regravillonnage par le Conseil Général. Pour mémoire, coût : 538 € HT par tampon.
- **Accueil de stagiaires** :
 - Melle DROUET Emeline à la Cantine pour une durée de 2 semaines du 12/09/2011 au 23/09/2011
 - Melle LHUISSIER Audrey à la Cantine pour une durée de 10 semaines sur la période du 09/01/2012 au 01/06/2012.
 - M. JOUAULT Valentin pour une durée de 16 semaines qui seront réparties entre les différents services communaux sur la période du 29/08/2011 au 25/05/2012.
- **Journées du patrimoine** : toute la journée du samedi 17 et du dimanche 18, les sites suivants seront ouverts :
 - l'église saint Martin - place de l'église
 - la chapelle Moulard (XIX^e) dans le cimetière
 - la chapelle sainte Marguerite des Chardonnerets (hameau de la Chapelle, route de Mont St Jean)
 Le samedi toute la journée et dimanche après midi, de 14 h 00 à 18 h 00, à la Mairie - salle du Conseil municipal, seront visibles :
 - l'exposition photographique "30 manières d'habiter en Sarthe" - CAUE
 - l'exposition d'herbiers (fin XIX^e)
- **Remerciements** du lycée Les Horizons de Saint Saturnin pour la subvention annuelle attribuée.
- Communication des **chiffres de la Gendarmerie** pour la période du 1^{er} semestre 2011.
- **Dysfonctionnement DAB de la Poste et des lignes téléphoniques (Mairie et Poste)** : courriers adressés à la Poste et à France Telecom leur demandant de mettre en place les actions nécessaires afin que les problèmes rencontrés ne se reproduisent plus.
- **Dépôts de plaintes** :
 - en date du 02/08/2011 pour vol de jardinière
 - en date du 20/08/2011 pour dégradation par arme à feu sur une vitre de la salle polyvalente
 Les plaintes pour destruction du mât d'éclairage public (une expertise a été faite le 25/08/2011 sur place) et de la clôture bois (Gué Ory) sont en cours de résolution.

▪ **Calendrier :**

- Inauguration de l'exposition du CAUE « 30 manières d'habiter en Sarthe », lors de la réception organisée à l'intention des artisans, commerçants, entreprises et professionnels sociaux et de santé, le vendredi 02/09/2011 à 19h00, en présence de Mme Labrette Ménager, député et conseiller général.

Cette exposition sera ensuite visible à la Mairie, aux heures d'ouverture au public, du lundi 05/09/2011 au samedi 01/10/2011. Une information va être envoyée aux Maires du canton, aux présidents d'association communales, à l'Office du tourisme, Déclit et Radio Alpes Mancelles. Des affiches vont être posées en divers endroits de la commune et chez les commerçants.

- Réunion du CCAS le samedi 17/09/11 à 10h30

- Ball Trap de la Société de Chasse les samedi 10 et dimanche 11 septembre 2011

▪ **Demandeurs d'emploi :** - Au 15/07/2011 : 47 dont 23 hommes et 24 femmes

- Au 15/08/2011 : 47 dont 23 hommes et 24 femmes

QUESTIONS DIVERSES : Néant.

La séance est levée à 00h30.

Numéros d'ordre des délibérations prises :

D20110901-050

D20110901-051

D20110901-052

D20110901-053

D20110901-054

D20110901-055

D20110901-056

D20110901-057